Syndicat du bassin de la Sarthe

Communauté de communes Sud Sarthe • Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille • Communauté de communes Cœur du Perche • Communauté de communes de l'Orée de Bercé Belinois • Communauté de communes du Perche • Communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau • Communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen • Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé • Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe • Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles • Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise • Communauté de communes Maine Saosnois • Communauté de communes du Pays Sabolien • Communauté de communes Le Gesnois Bilurien • Communauté de communes du Val de Sarthe • Communauté urbaine Le Mans Métropole

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

www.bassin-sarthe-org

Édito

Daniel CHEVALIER

Président du Syndicat du Bassin de la Sarthe

Le 16 septembre 2020, le comité syndical m'a renouvelé sa confiance pour présider l'action du Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS). Agir pour la gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques et la prévention des différents phénomènes d'inondations constituent le cœur de notre action au service des territoires et des bassins versants.

Cette année 2020 restera celle de la pandémie COVID-19 dont nous subissons encore les conséquences.

L'installation de nos différentes instances a pris un retard, jamais connu jusqu'alors. Nous, qui avons coutume de travailler sur le long terme et d'anticiper l'avenir, avons dû nous adapter pour gérer au plus juste l'urgence sanitaire. Il s'agit encore de faire le nécessaire pour ne pas faire courir de risque à nos équipes d'élus et d'agents ainsi qu'à l'ensemble des personnes qui participent activement à nos instances de décisions et de concertation.

Malgré cette pandémie, qui a perturbé notre action en 2020, de nombreux dossiers portés par le SBS ont connu un avancement significatif. Je peux citer notamment l'approbation inter-préfectorale du SAGE du bassin de la Sarthe aval, la signature du Contrat territorial Eau sur le bassin de l'Huisne aval, la révision du SAGE Sarthe amont et la préparation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin de la Sarthe.

Enfin, d'autres projets ont été entamés dans le cadre de la vulgarisation de la connaissance sur l'eau et la mutualisation avec les autorités GEMAPIennes.

Cette synthèse illustrée se veut être un bon moyen de comprendre les raisons d'être du SBS. N'hésitez pas à contacter l'équipe du syndicat si vous souhaitez en savoir plus sur certains points abordés.

MISSIONS du Syndicat du Bassin de la Sarthe

Pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques

La loi sur l'eau de 1992 a déclaré l'**eau** comme **patrimoine commun de la nation**.

L'eau est au cœur d'innombrables usages et activités qui concernent toutes les composantes socio-économiques de nos territoires. Dans un contexte d'adaptation au changement climatique, satisfaire l'ensemble des usages tout en préservant la ressource en eau et les milieux aquatiques est un exercice d'équilibriste complexe. Pour répondre aux exigences européennes et aux enjeux locaux de l'eau, il est indispensable d'adopter une logique de **gestion coordonnée** et **intégrée** à une échelle adaptée ; celle du **bassin versant hydrographique**.

Le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS) est un syndicat mixte fermé regroupant des intercommunalités du bassin versant de la rivière Sarthe et de son principal affluent, l'Huisne. Il est issu de la transformation de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe en syndicat mixte ouvert. Ses statuts ont été arrêtés le 27 novembre 2017. Leur dernière modification date du 26 septembre 2019. Son siège est situé à Saint-Léonard-des-Bois (Sarthe).

Le SBS est compétent sur l'ensemble du bassin versant de la rivière Sarthe, dont fait partie le bassin de l'Huisne.

Opérationnel depuis le 1er janvier 2018, le SBS exerce des compétences relevant de l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Il permet d'assurer la cohérence et l'efficacité des activités de ses membres en assurant un rôle général de coordination, d'animation, de communication, d'information et de sensibilisation sur les deux items suivants :

- **La gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques** : Appui aux Commissions Locales de l'Eau des bassins de l'Huisne, de la Sarthe amont et de la Sarthe aval, dans le cadre de la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux.
- **La prévention des inondations** : Études, conseil, animation et coordination des actions.

Le bassin versant de la Sarthe en quelques chiffres

- Un territoire de **8 008 km²**.
- **9 221** km de rivières.
- **669 000** habitants.
- **533** communes.
- **5** départements : Sarthe, Orne, Mayenne, Eure-et-Loir et Maine-et-Loire.
- **3** régions : Pays-de-la-Loire, Normandie et Centre Val de Loire.

Son fonctionnement et ses actions

Le Syndicat du Bassin de la Sarthe est administré par un **conseil syndical de 43 élus** désignés par les **16 intercommunalités adhérentes**. La représentation des délégués au sein du comité syndical est proportionnelle à la population des bassins versant de la collectivité qu'ils représentent : 1 délégué par tranche de 15 000 habitants.

Intercommunalité	Nb. d'habitants concernés	Nb. de délégués
CC Sud Sarthe	1 374	1
CC des Vallées de la Braye et de l'Anille	2 687	1
CC Cœur de Perche	11 410	1
CC de l'Orée de Bercée - Belinois	13 920	1
CC du Perche	15 096	2
CC du Sud Est du Pays Manceau	17 192	2
CC Loué - Brûlon - Noyen	18 565	2
CC de la Champagne Conlinoise Pays de Sillé	18 681	2
CC Maine Cœur de Sarthe	21 179	2
CC Haute Sarthe Alpes Mancelles	23 156	2
CC Pays de l'Huisne Sarthoise	26 556	2
CC Maine Saosnois	28 298	2
CC du Pays Sabolien	27 851	2
CC le Gesnois Bilurien	30 000	3
CC du Val de Sarthe	30 547	3
CU Le Mans Métropole	205 113	15
TOTAL	**491 625**	**43**

Constitution du comité syndical

Le bureau compte 21 membres. Toutes les collectivités membres y sont représentées. Le président du comité syndical est épaulé par trois vice-présidents issus des trois bassins versants concernés par les SAGE.

Le budget du SBS est alimenté par les contributions de ses membres déductions faites des subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, des Régions Centre, Val de Loire et Pays de la Loire et des Départements de la Mayenne et de la Sarthe.

L'équipe administrative et technique du SBS est constituée de **7 agents**. Leurs missions sont organisées autour de l'administration générale du syndicat, la gestion des bassins versants, l'analyse territoriale via le système d'information géographique et la communication.

Pour répondre au mieux à sa mission d'appui au territoire, le SBS dispose ainsi d'une équipe aux compétences variées, dans les domaines de l'agronomie, de la qualité de l'eau, de la géomatique, de l'hydraulique, de l'animation et de la planification territoriale.

Parmi, les actions menées par le SBS dans le cadre de ses deux grands domaines d'interventions, l'on peut citer :

- L'animation de l'activité des Commissions locales de l'eau et la coordination de la mise en œuvre des SAGE Huisne, Sarthe amont et Sarthe aval ;
- Le portage d'études d'amélioration de la connaissance ;
- L'appui à l'émergence de maîtrise d'ouvrage pour l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ;
- L'animation et la coordination des Contrat territoriaux signés avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région des Pays de la Loire ;
- Le suivi des documents d'urbanisme locaux pour veiller leur compatibilité avec les objectifs des SAGE ;
- La sensibilisation et la communication auprès des élus et techniciens locaux ;
- La valorisation d'un observatoire territorial sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- L'animation de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondations du Mans avec le concours de l'Etat ;
- L'élaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin de la Sarthe.

Syndicat du bassin de la Sarthe

EPCI-FP MEMBRES DU SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE

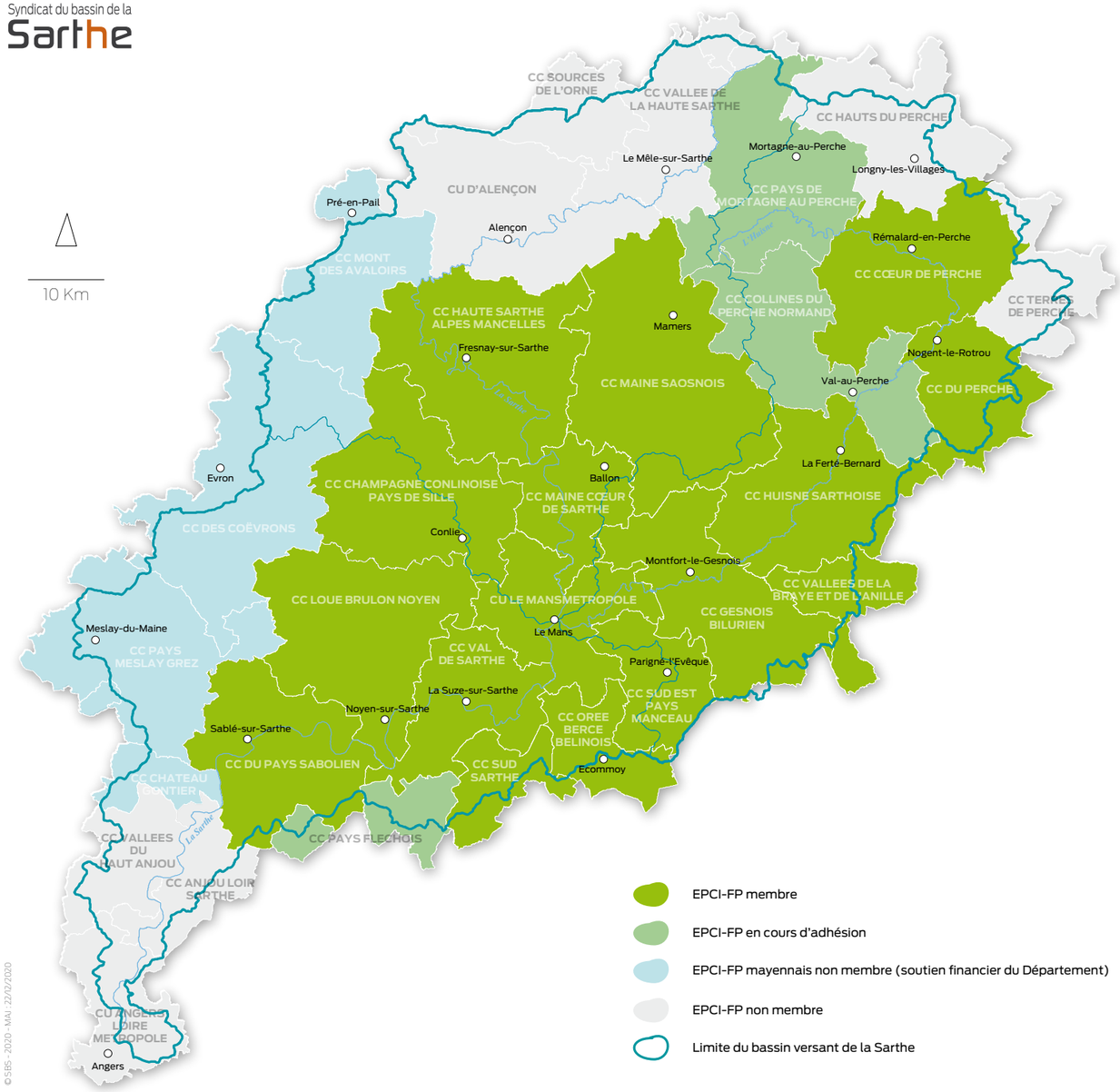

© SBS - 2020 - MAJ 22/02/2020

FAITS MARQUANTS

Les faits et chiffres marquants de 2020

3 séances du comité syndical et une réunion du bureau syndical du Syndicat du Bassin de la Sarthe.

6 avis rendus par les Commissions locales de l'eau.

10 304 visites du site Web du syndicat (+9.8% pa rapport à 2019).

14 collectivités ont bénéficié de l'appui technique du Syndicat du Bassin de la Sarthe (SIG : 5, prévention des inondations : 7, animation territoriale : 2).

Sarthe amont

Lancement de l'étude quantitative HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat).

Contribution à la mise à jour de l'arrêté cadre sécheresse de la Sarthe, et à l'harmonisation interdépartementale de ces arrêtés entre la Mayenne et la Sarthe

Mise en œuvre d'une mutualisation pour organiser les écourues en lien avec la gestion coordonnée hivernale des vannages sur l'axe Sarthe.

Dernière séance plénière de la Commission locale de l'eau avant les élections municipales.

Contribution au comité de pilotage national de l'étude d'évaluation de l'outil SAGE.

Echanges avec la préfecture de la Sarthe et les associations départementales des maires dans le cadre du renouvellement partiel de la Commission locale de l'eau.

Le SBS conventionne ave l'EPTB Sèvre-Nantaise pour obtenir l'outil "observatoire" de la qualité des eaux, disponible en ligne sur www.bassin-sarthe.org.

Huisne

Installation du comité de pilotage du Contrat territorial Eau de l'Huisne Aval (2020-2022).

Signature du Contrat territorial Eau du bassin de l'Huisne Aval (2020-2022).

Développement du module de cartographie dynamique disponible sur le site Web du SBS.

Le SBS dvéloppe une rubrique Prévention inondation sur son site Web et réalise deux guides relatifs à cette question :

- **L'outil PAPI.**
- **Rôles et responsabilité des acteurs du bassin versant.**

Echanges avec la préfecture de la Sarthe et les associations départementales des maires dans le cadre du renouvellement partiel de la Commission locale de l'eau.

Le SBS lance la consultation des collectivités du bassin versant pour recenser les actions susceptibles d'être inscrites dans le futur PAPI Sarthe.

Sarthe aval

Le SAGE est approuvé par arrêté interpréfectoral le 10 juillet . Il entre ainsi dans sa phase de mise en œuvre opérationnelle et d'application réglementaire.

Elaboration du programme d'actions du futur Contrat territorial Eau Sarthe Aval et contribution à la rédaction du CT Eau des Basses Vallées Angevines.

2020 en quelques images

16 janvier - Fresnay-sur-Sarthe (72)
Dernière séance plénière pour les membres de la Commission locale de l'eau du SAGE Sarthe amont, avant les élections municipales.

De mars à septembre - Bassin versant de la Sarthe aval
Afin de mener à bien la phase d'état des lieux du projet "Impact Cumulé des Retenues sur les milieux Aquatiques" sur le bassin de la Sarthe aval, le Syndicat du Bassin de la Sarthe accueille Julia CAVALIER-LEBRUN dans le cadre de son stage de MASTER 2 AgroParisTech.

4 octobre 2020 - Moitron-sur-Sarthe
Visite de Pascal DELPIERRE, Président de la Commission locale de l'eau du SAGE Sarthe amont, au moulin de Lhopiteau, dans le cadre de la gestion coordonnée des ouvrages.

15 septembre - Villaines-la-Gonais (72)
Le SBS organise la journée de signature et d'installation du COPIL du CT Eau Huisne Aval, en présence des représentants de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne , de la Région des Pays de la Loire, de la Commission locale de l'eau et des maîtres d'ouvrage engagés dans ce contrat.

VIE ET FONCTIONNEMENT du Syndicat du Bassin de la Sarthe

La gouvernance des instances

LE COMITÉ SYNDICAL DU SBS : 43 MEMBRES

Président
Daniel CHEVALIER
CC du Pays Sabolien

1er Vice-président
Pascal DELPIERRE
CC Haute Sarthe Alpes Mancelles

2e Vice-président
Michel ODEAU
CC de l'Huisne Sarthoise

3e Vice-président
Marcel MORTREAU
CU Le Mans Métropole

LES COMMISSIONS LOCALES DE L'EAU

SAGE du bassin de l'Huisne

Président
Michel ODEAU
Maire de Villaines-la-Gonais

SAGE du bassin de la Sarthe Amont

Président
Pascal DELPIERRE
Maire de Saint-Léonard-des-Bois

SAGE du bassin de la Sarthe Aval

Président
Antoine d'AMÉCOURT
Maire d'Avoise

Les ressources humaines

Effectif sur des postes permanents au 31/12/2020

6 AGENTS
(3 titulaires, 1 stagiaire, 2 contractuels)

2 FEMMES **4 HOMMES**

Nombre d'agents par catégorie

3 A
2 B
1 C

Nombre d'agents par filière

ADMINISTRATIVE 1

TECHNIQUE 5

14 Nombre de jours de formation suivis par les agents

L'ADAPTATION À LA CRISE SANITAIRE COVID-19

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19. Un plan de continuité d'activité a été élaboré et mis à jour en fonction des décisions gouvernementales.

L'activité du syndicat a pu se poursuivre dans la mesure où la grande majorité des missions assurées par les agents peut être télétravaillée. Ce télétravail a été facilité grâce au fait que depuis plusieurs années les agents du syndicat utilisent des ordinateurs portables. Ces derniers sont configurés pour accéder au serveur du syndicat à distance.

Dans le but d'améliorer ces conditions de télétravail, l'année 2020 a vu le développement d'outils collabotatifs et de visio-conférence et la mise à disposition de téléphones portables pour tous les agents. Une réflexion a enfin été lancée quant au remplacement du serveur informatique et au recours à la fibre optique.

L'ÉQUIPE DU SYNDICAT EN 2020

2 recrutements pour vacance de postes :

- Chargé de mission "Appui technique GEMAPI" ;
- Chargé de mission "SIG, analyse territoriale".

Le bilan et le résultat financier

En 2020, le budget primitif du Syndicat du Bassin de la Sarthe était de **664 808,60 €** :

- Section d'investissement : 47 890 € ;
- Section de fonctionnement : 616 918,30 €.

Dans le détail, la répartition entre les grands postes budgétaires était la suivante :

- SAGE du bassin versant de l'Huisne : 113 000 € ;
- SAGE du bassin versant de la Sarthe Amont : 143 100 € ;
- SAGE du bassin versant de la Sarthe Aval : 128 500 € ;
- Charges mutualisées : 230 750 €.

Le bilan financier tient compte des autorisations budgétaires (budget primitif, décisions modificatives), des recettes perçues et des dépenses réalisées. À la clôture de l'exercice :

- Les recettes du SBS étaient de 421 738,59 € ;
- Les dépenses du SBS étaient de 408 529,55 €.

Le résultat de l'excercice 2020 fait donc apparaître un exédent de **13 209,04 €**.

Avec la reprise des résultats antérieurs, le résultat de clôture était exédentaire de **160 496,06 €**.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Recettes			
Prévues	47 890,00 €	616 918,30 €	664 808,60 €
Réalisées (a)	8 577,89 €	413 160,70 €	421 738,59 €
Dépenses			
Prévues	47 890,00 €	616 918,30 €	664 808,60 €
Réalisées (b)	9 083,21 €	399 446,34 €	408 529,55 €
Résultats de l'excercice 2020 (a-b)	- 505,32 €	13 714,36 €	**13 209,04 €**

Les sources de recettes du SBS en 2020 : 421 738,59 €

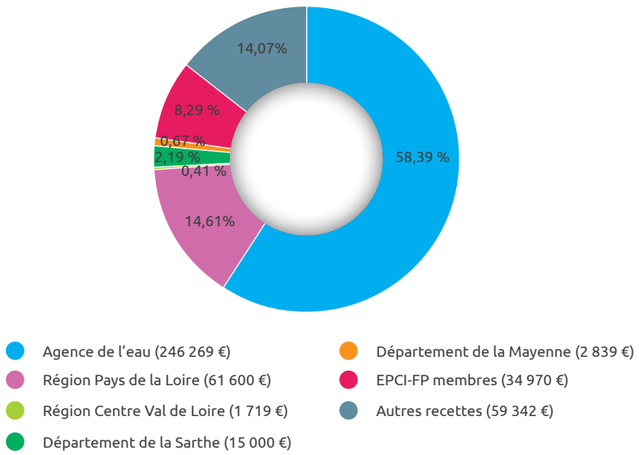

Les postes de dépenses budgétaires : 408 529,55€

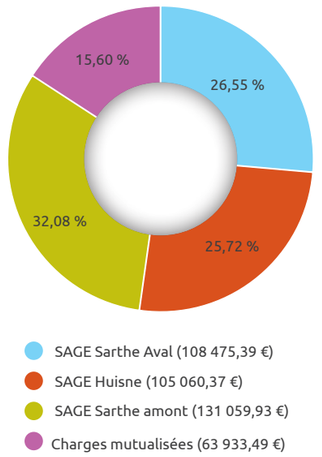

Comprendre et savoir pour agir !

Prévention des inondations

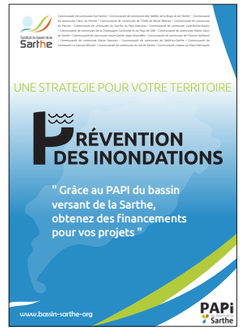

Données sur l'eau et cartographie thématiques

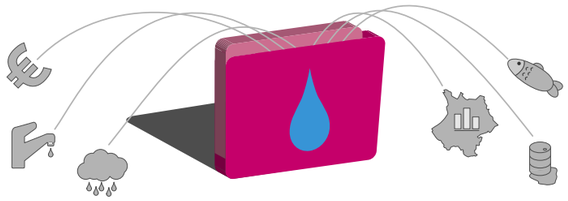

Disponibles sur :

www.bassin-sarthe.org

Contactez l'équipe du syndicat

Vincent TOREAU
Directeur. Animateur de la CLE du SAGE Huisne
- vincent.toreau@bassin-sarthe.org
- 07 48 72 24 55

Éric LE BORGNE
Animateur de la CLE du SAGE Sarthe amont
- eric.leborgne@bassin-sarthe.org
- 07 48 72 24 51

Julie RAZAFIMBELO
Gestionnaire administratif et comptable
- julie.razafimbelo@bassin-sarthe.org
- 07 48 72 24 63

Standard : 02 33 82 22 72

Julie STEIN
Animatrice de la CLE du SAGE Sarthe aval
- julie.stein@bassin-sarthe.org
- 07 48 72 24 57

Romain BARBÉ
Chargé de mission Planification de la PI
- romain.barbe@bassin-sarthe.org
- 07 48 72 24 60

Vincent IGELNICK
Chargé de mission SIG, analyse territoriale
- vincent.igelnick@bassin-sarthe.org
- 07 48 72 28 93

Clément BUJISHO *
Chargé de projet "ICRA"
- clement.bujisho@bassin-sarthe.org
- 07 48 72 24 63

** Prise de poste le 1er janvier 2021.*

Syndicat du bassin de la Sarthe

Au service de la gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques

1 Place Saint Léonard
72130 SAINT-LEONARD-DES-BOIS
Tél. 02 33 82 22 72 • contact@bassin-sarthe.org

www.bassin-sarthe-org

Éditeur : Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS), mai 2021 • Directeur de la publication : Daniel Chevalier • Conception, réalisation et rédaction : SBS • Crédit photos : SBS, sauf mention contraire • Édité grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire, la Région Centre, Val de Loire, le Département de la Sathe et le Département de la Mayenne.